



Source photo : Syndicat mixte du bassin de la Cisse

Fiche – Bassin de la Cisse
(Indre-et-Loire, Loir-et-Cher)

Synthèse évaluative

Évaluation des résultats des actions pour la qualité des eaux et des milieux aquatiques sur 5 territoires du bassin Loire- Bretagne

Février 2023

Auteurs :

Médhi Beaugendre (Planète Publique)
Yann Le Bihen (SCE)
Elodie Derouet (SCE)

SOMMAIRE	1
1. OBJET DE L'ÉTUDE & MÉTHODOLOGIE	2
# Objet de l'étude.....	2
# Méthodologie évaluative	3
2. CONTEXTE	5
# Caractéristiques.....	5
# Territoire.....	5
# Les principaux enjeux liés à la gestion de l'eau.....	8
3. RÉPONSE AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES	10
1) Dans quelle mesure les résultats attendus sur la diminution des pressions qui pèsent sur les masses d'eau, ou sur l'évolution des éléments de qualité ont-ils été atteints/ Dans quelle mesure ces résultats peuvent-ils être imputés aux actions conduites en faveur de la restauration de la qualité de l'eau et des milieux ?	10
2) Quelle complémentarité, quelle cohérence entre les actions financées par l'agence et les autres interventions financières et réglementaires ? Quelles synergies ou antagonismes entre les politiques ou outils de l'agence et les autres politiques publiques ?	15
3) Quelle contribution de la gouvernance et mécanismes de concertation, communication, aux résultats obtenus ?	17
4 SYNTHÈSE	19
5 ANNEXES	20
# Annexe 1 – Synthèse diagnostic	20

1. OBJET DE L'ÉTUDE & MÉTHODOLOGIE

Objet de l'étude

L'objet de cette étude est d'évaluer, sur **10 territoires du bassin Loire-Bretagne**, le résultat des actions pour la préservation et la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, et leur impact sur les pressions qui s'exercent sur le milieu et in fine sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Il s'agit aussi d'interroger leur efficacité, pour en tirer des enseignements utiles pour le bassin et le programme d'intervention.

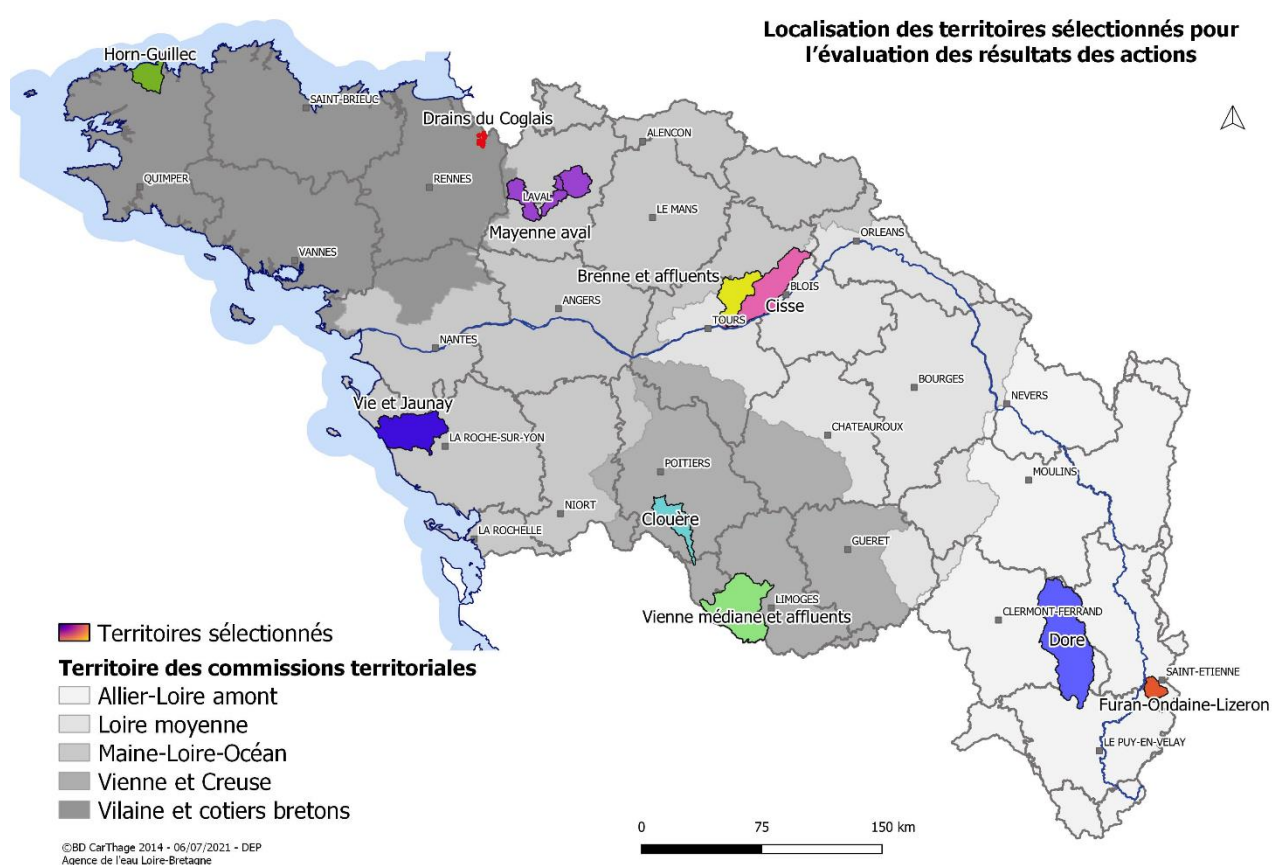


Figure 1 – Localisation des territoires d'étude (source : Agence de l'eau Loire-Bretagne)

Dans un premier temps, il s'agit d'étudier les 5 territoires suivants :

- + Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)
- + Dore (Puy de Dôme)
- + **Cisse (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher)**
- + Clouère (Vienne)
- + Vie et Jaunay (Vendée)

Méthodologie évaluative

L'étude se compose de 3 principales étapes :

- + Recenser les démarches et actions réalisées en faveur de l'eau et des milieux.
 - o Données centralisées par l'Agence de l'eau (actions financées dans le cadre de ses programmes d'intervention, données d'état des lieux du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux...).
 - o Données complémentaires : délégations régionales de l'agence de l'eau, structures pilotes des contrats territoriaux, acteurs ou partenaires locaux.
- + Caractériser les évolutions des pressions sur l'eau et les milieux aquatiques, et les évolutions de la qualité des eaux.
- + Analyser l'efficacité environnementale de ces actions, leur cohérence interne et externe, ainsi que la gouvernance des démarches entreprises. Une structuration de l'analyse autour de trois questions évaluatives :

La présente note fait état de l'analyse évaluative correspondant à la troisième étape de l'étude au niveau local.

Le déploiement de l'analyse évaluative est structuré autour de 3 grandes questions évaluatives :

- + 1) Dans quelle mesure les résultats attendus sur la diminution des pressions qui pèsent sur les masses d'eau, ou sur l'évolution des éléments de qualité ont-ils été atteints/ Dans quelle mesure ces résultats peuvent-ils être imputés aux actions conduites en faveur de la restauration de la qualité de l'eau et des milieux ?
- + 2) Quelle complémentarité, quelle cohérence entre les actions financées par l'agence et les autres interventions financières et réglementaires ? Quelles synergies ou antagonismes entre les politiques ou outils de l'agence et les autres politiques publiques ?
- + 3) Quelle contribution de la gouvernance et mécanismes de concertation, communication, aux résultats obtenus ?

Pour répondre à ces questions évaluatives, plusieurs outils de recueil d'information ont été mobilisés :

- + La réalisation d'un diagramme de la logique des impacts pour identifier les attentes escomptées sur le territoire ;
- + Une analyse documentaire (Diagnostic SCE, rapport d'activités des contrats, Evaluation des contrats...);
- + Des entretiens téléphoniques avec les principales parties prenantes du territoire sur la base de la proposition d'acteurs validée lors du comité de pilotage Cisse :

Personnes interrogées	Structure
Heloise Gornard : directrice et animatrice & Valentin Bahé : technicien rivière	Syndicat mixte de Bassin (SMB)
Anne Sophie Hesse : cheffe unité maîtrise des pollutions diffuses de l'eau - Service Eau et biodiversité	Direction Départementale des Territoires (DDT) 41
Bastien Delaunay : animateur	Sage nappe de Beauce
Mylène Moreau : chargée de mission	Région centre
Fabien Cavaille : directeur du service agriculture, gestion foncière et développement durable	Conseil départemental du 41
Isabelle Parot : responsable technique et développement ; coordinatrice du personnel	Fédération de pêche du 41
Grégoire Ricou : chargé d'études	Fédération de pêche du 37

Cisse (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher)

Alexandre Prinnet : directeur Environnement	Communauté d'agglomération (CA) d'Agglopolys
Christelle Deslis : chargée de mission finances	Communauté de communes (Cdc) du Castelrenaudais
Lucas Genté : technicien rivières	Communauté de communes Beauce Val de Loire
Antoine Jeuland : responsable du services environnement	Communauté de communes Touraine Est Vallées
Emeric Du Verdier : directeur	Conservatoire d'espaces naturels (CEN) 41
Isabelle Halloin, conseillère environnement urbanisme	Chambre d'agriculture du Loir-et-cher

2. CONTEXTE

Caractéristiques

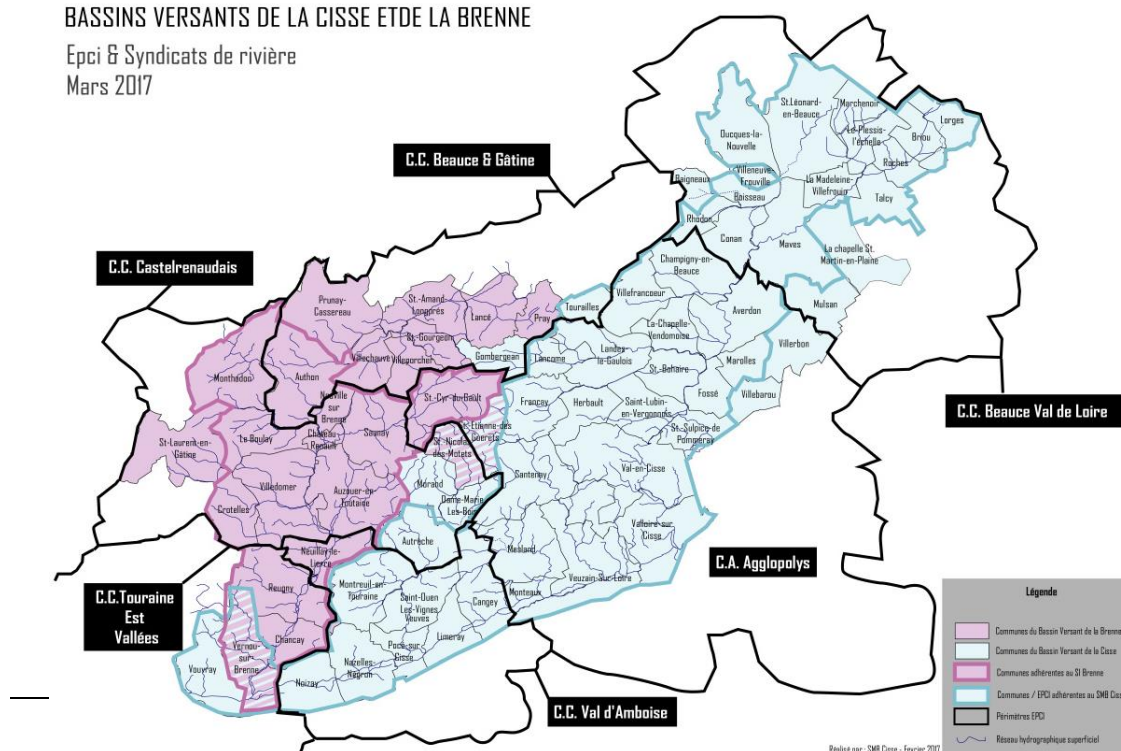
Contrat territorial	Commission territoriale	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) concerné	Surface de la zone d'étude	Nombre de masses d'eau superficielle	Captages prioritaires	Population en 2019
Cisse	Loire moyenne	SAGE nappe de Beauce (partie amont du bassin)	841 km ²	7	3 captages alimentation eau potable, Surface de l'aire d'alimentation captage (AAC) : 13 114 ha	44 971 habitants ¹ (+0,9% depuis 2013)

Territoire

Le territoire du contrat territorial du bassin de la Cisse couvre le bassin versant de la Cisse et de ses affluents, à l'exception de la Brenne, qui fait l'objet d'un contrat territorial propre. Il est situé à cheval sur les départements de l'Indre-et-Loire (37) et du Loir-et-Cher (41), à proximité des villes de Blois (à l'est) et de Tours (au sud). Il s'étend (hors Brenne) sur tout ou partie de 59 communes, réparties en 5 EPCI-FP et accueille une population d'environ 45 000 habitants (Figure 2).

BASSINS VERSANTS DE LA CISSE ET DE LA BRENNE

Epci & Syndicats de rivière
Mars 2017



¹ Calcul à partir des chiffres de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) 2019 par commune, au pro-rata de la surface communale incluse dans le périmètre du contrat

Cisse (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher)

Figure 2 : Organisation institutionnelle du bassin versant de la Cisse (Source : Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse)

La Cisse prend sa source sur la commune de Boisseau dans le Loir-et-Cher (41) et s'écoule sur 88 km jusqu'à sa confluence avec la Loire sur la commune de Vouvray, en Indre-et-Loire (37). Le bassin versant de la Cisse et de ses affluents s'étend sur 841 km² (hors bassin de la Brenne) et présente 520 km de cours d'eau et 109 hectares de zones humides recensées.

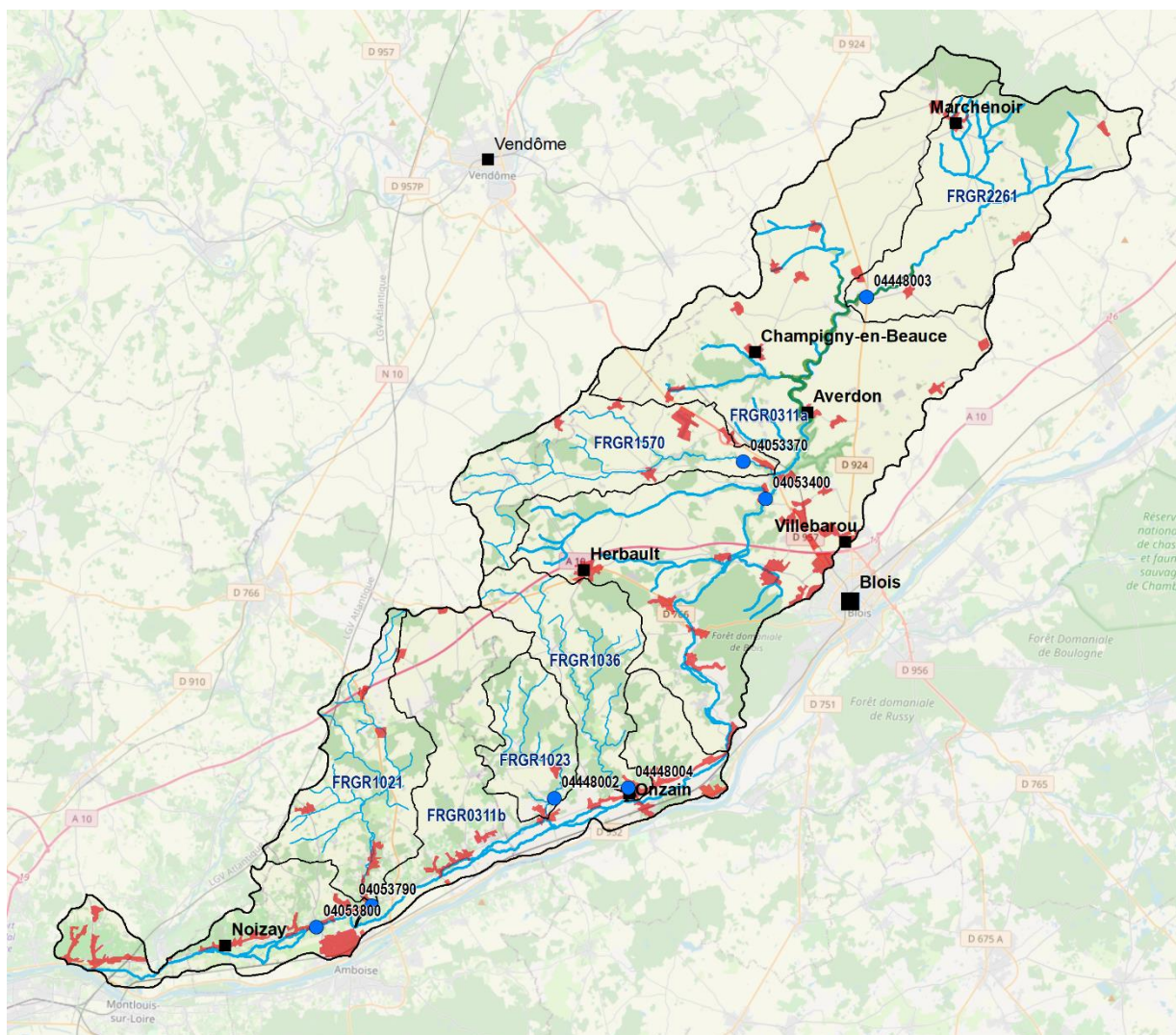


Figure 3 : Présentation du bassin versant de la Cisse

Le bassin versant de la Cisse est marqué par une part importante de territoires agricoles et une faible urbanisation (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.** & 4) :

- + 4% de zones urbanisées, dispersées sur le territoire,
- + 77% de surfaces agricoles largement dominées par des cultures céréalières,
- + 18% de forêts et milieux semi-naturels avec la forêt de Marchenoir au nord du bassin, la forêt de Blois et diverses surfaces boisées dispersées sur les parties médianes et aval du bassin.

Cisse (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher)

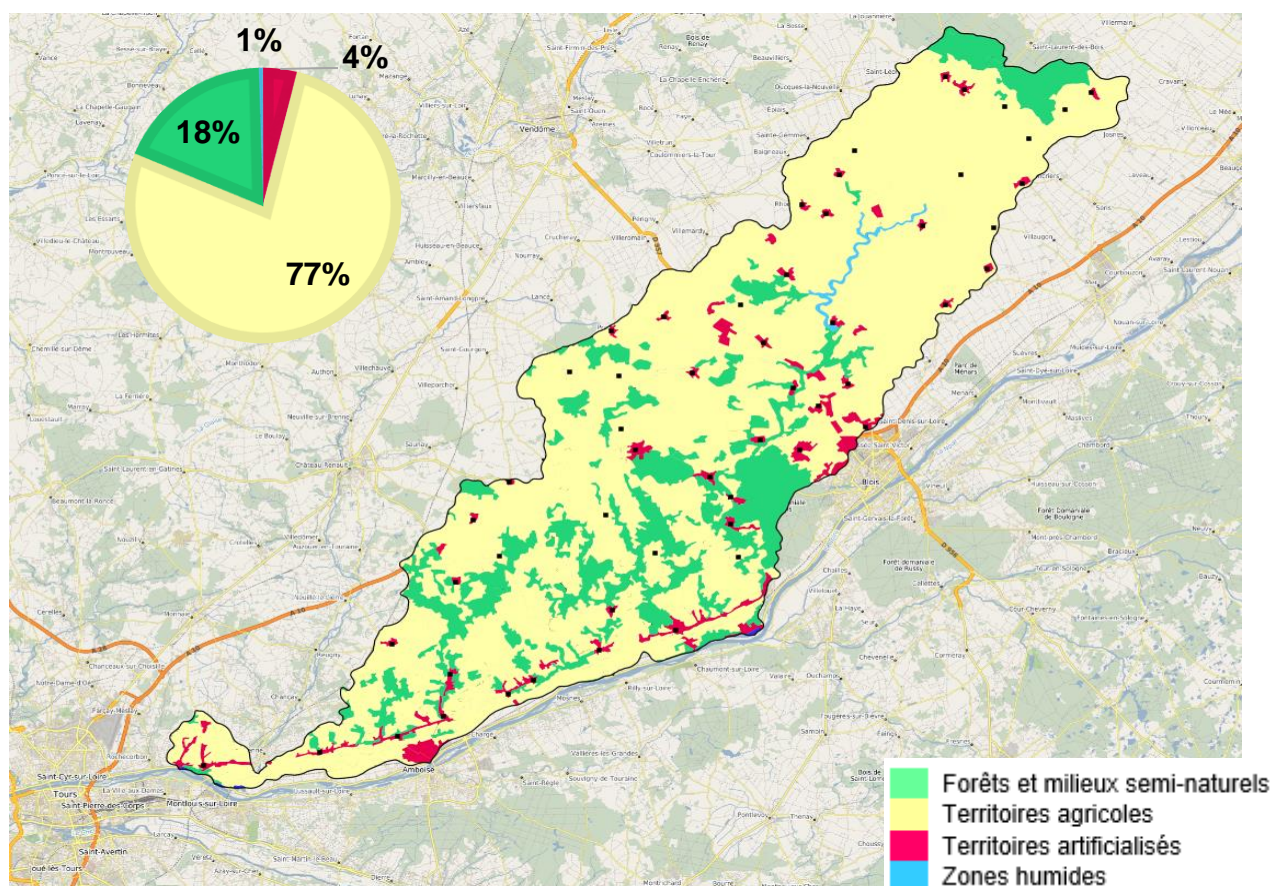


Figure 4 : Occupation du sol sur le bassin de la Cisse (Source : Corine Land Cover, 2018)

Plus en détail, le territoire se distingue en trois entités géographiques (cf. carte ci-dessous) :

- + **La Petite Beauce** (ou Haute Cisse) correspond à la partie amont (jusqu'à la commune d'Averdon) du bassin. Située sur un plateau, cette partie du bassin est caractérisée par la prédominance de l'agriculture céréalière (blé-orge-colza en rotation) avec un fort drainage des sols et des assecs réguliers (présence de vallées sèches). Ce territoire a un lien fort avec la nappe de Beauce et comprend la plus grande densité de zones humides du bassin versant, situées au creux de la vallée de la Cisse, dans le lit majeur du cours d'eau.
- + **La Cisse moyenne** (ou Gâtine Tourangelle) est le secteur médian du bassin, jouxtant la forêt de Blois et situé en amont de Chouzy-sur-Cisse et sur le plateau gâtinais. Ce secteur est plus mixte, avec une activité agricole moins marquée (polycultures), des petits villages de plaine, quelques peupleraies et la forêt domaniale de Blois. Les cours d'eau, marqués par la présence de nombreux moulins et bassins, connaissent d'importants problèmes de continuité écologique avec une succession de seuils et des morphologies marquées par la présence de moulins. Ils ont néanmoins une ripisylve en bon état et un bon couvert végétal.
- + **La Cisse ligérienne** (ou Vallée et coteaux de la Loire) correspond au secteur aval du bassin versant (Cissereau, Petite Cisse, Remberge et Cisse aval). Elle est davantage marquée par l'urbanisation et une activité agricole moins présente que sur les parties amont (viticulture en rive droite, culture céréalière en rive gauche). Sur ce territoire, les cours d'eau ayant subis des travaux de recalibrage et de curage dans les années 70, ils sont très impactés au niveau hydromorphologique. Les rivières sont très larges et la ripisylve est absente. Ces bassins connaissent des assecs récurrents et le débit de la Cisse est en diminution. Ils ont également été moins travaillés dans les contrats précédents.

Cisse (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher)

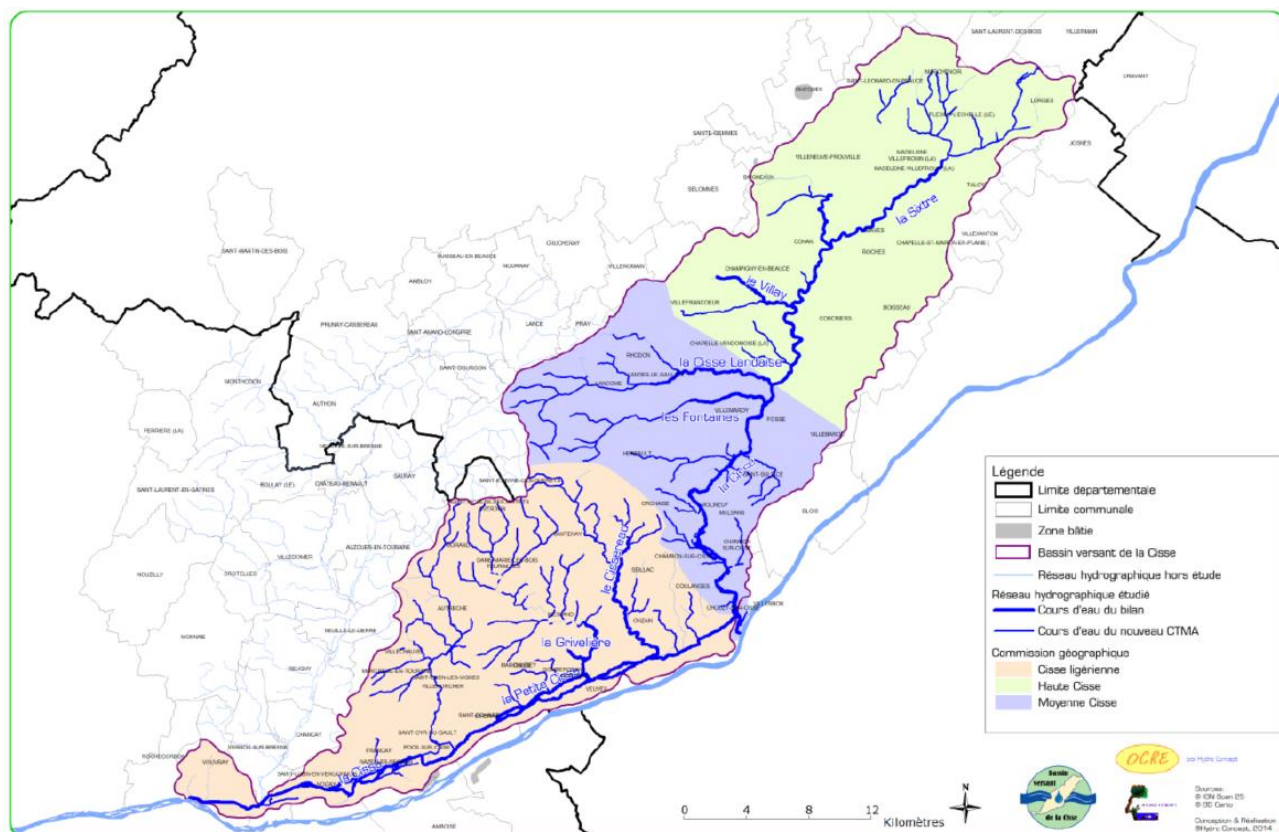


Figure 5 : Carte des régions géographiques du bassin versant de la Cisse (Source : étude bilan du contrat de restauration et d'entretien de bassin de la Cisse 2009-2013, SMB Cisse)

Les principaux enjeux liés à la gestion de l'eau

+ Milieux aquatiques

Différents types d'altérations des milieux aquatiques sont présents sur le bassin versant de la Cisse.

L'**hydromorphologie** des cours d'eau a été fortement impactée par les politiques d'aménagement du territoire. Dans les années 1970-1980, une grande partie des cours d'eau du bassin a été modifiée pour augmenter les écoulements hydrauliques. De ce fait, le lit mineur, les berges et la ripisylve ne sont plus suffisamment fonctionnels. Ces altérations morphologiques sont les principales causes de dégradation de toutes les masses d'eau à l'exception de la Ramberge.

Les altérations de cours d'eau ne sont pas récentes sur le territoire puisqu'elles ont débuté dès le 9^{ème} siècle pour installer de nombreux moulins, impactant la **continuité écologique**. Cet enjeu est davantage présent sur la partie médiane du bassin, la Cisse moyenne, où les moulins créent une succession de seuils et d'obstacles. Environ 200 obstacles ont été recensés sur le bassin de la Cisse, dont 61 sont considérés comme impactant la continuité.

Les **zones humides** et les **annexes hydrauliques** sont également dégradées : plantation de peupleraies, comblements, déconnexion des cours d'eau... La perte de fonctionnalité de ces espaces intensifie les problématiques d'étiages et de crues.

+ Pollutions diffuses

L'enjeu pollution diffuse est présent sur l'ensemble du bassin versant du fait d'une activité agricole prédominante. Sur la partie amont, la présence d'une agriculture céréalière intensive entraîne des pressions fortes sur les paramètres nitrates et pesticides. En aval, aux abords de Vouvray, la viticulture pose

Cisse (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher)

également des problèmes de pollutions dues aux pesticides. Ces pressions dégradent les eaux superficielles et souterraines du territoire.

+ Gestion quantitative

La disponibilité en eau sur le territoire est un enjeu de plus en plus présent sur le bassin versant. Les problèmes d'assecs sont en augmentation sur l'ensemble du territoire et le débit de la Cisse se réduit. Ces problèmes d'hydrologie sont globalement dus à un nombre important de prélèvements associé à un déficit de recharge en pluies efficaces. De plus, cet enjeu prend de l'ampleur : d'une part, les problèmes **d'assecs** sont en augmentation sur l'ensemble du territoire et le débit de la Cisse se réduit ; d'autre part les **prélèvements croissent** depuis 2011 (+25%).

3. RÉPONSE AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES

1) Dans quelle mesure les résultats attendus sur la diminution des pressions qui pèsent sur les masses d'eau, ou sur l'évolution des éléments de qualité ont-ils été atteints/ Dans quelle mesure ces résultats peuvent-ils être imputés aux actions conduites en faveur de la restauration de la qualité de l'eau et des milieux ?

AU PRÉALABLE, DES ATTENTES EN MATIÈRE DE RÉSULTATS QUI ONT ÉVOLUÉ ET SE SONT RÉORIENTÉES PRIORITAIREMENT SUR LA THÉMATIQUE MILIEUX AQUATIQUES

L'analyse de l'évolution des résultats attendus en matière d'évolution des pressions sur les masses d'eau nécessite au préalable de porter un premier regard sur la définition des attentes et objectifs formalisés depuis 2009, date de début de la première démarche territoriale sur l'eau déployée localement.

Historiquement, inscrite dans la logique contrat de la Région Centre, les premières approches territoriales et actions menées sur la thématique de l'eau étaient localisées à l'échelle des 5 sous-bassins et pilotées par 5 syndicats de rivière. Les actions financées dans le cadre du premier contrat territorial (2009-2013) ont été portées par les 5 syndicats de rivière jusqu'en 2012, puis par le Syndicat Mixte de Bassin de la Cisse. Ces dernières s'inscrivaient dans une logique multithématique comme en atteste la nature des objectifs du premier contrat :

- Reconquérir la qualité des eaux superficielles et souterraines ;
- Restaurer et entretenir les cours d'eau du bassin ;
- Economiser l'eau lutter contre les risques liés à l'eau ;
- Suivre, coordonner, et sensibiliser à l'échelle du bassin.

Cette approche a progressivement évolué dans le cadre du deuxième contrat porté par l'Agence de l'eau puisque les interventions ont été recentrées principalement sur la thématique milieux aquatiques entre 2017 et 2021 avec les objectifs suivants :

- Restaurer les milieux aquatiques en diversifiant les habitats du lit mineur et en favorisant la biodiversité ;
- Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau ;
- Rétablir la continuité écologique ;
- Restaurer les zones humides.

Ce recentrage de l'intervention territoriale sur la thématique milieux aquatiques s'explique principalement par une volonté locale de pouvoir agir sur les enjeux où le syndicat dispose des compétences et d'une légitimité d'intervention. En l'absence de capacité pour déployer une animation agricole tant en interne ou en collaboration avec la chambre d'agriculture, une priorisation sur les milieux aquatiques, zones humides a été opérée pour déployer le second contrat territorial.

Cisse (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher)

Le nouveau contrat en cours d'élaboration s'inscrit dans une logique multi-thématique.

Le diagramme de logique des impacts ci-dessous permet de montrer les différentes logiques d'intervention déployées sur le territoire entre 2009 et 2021.

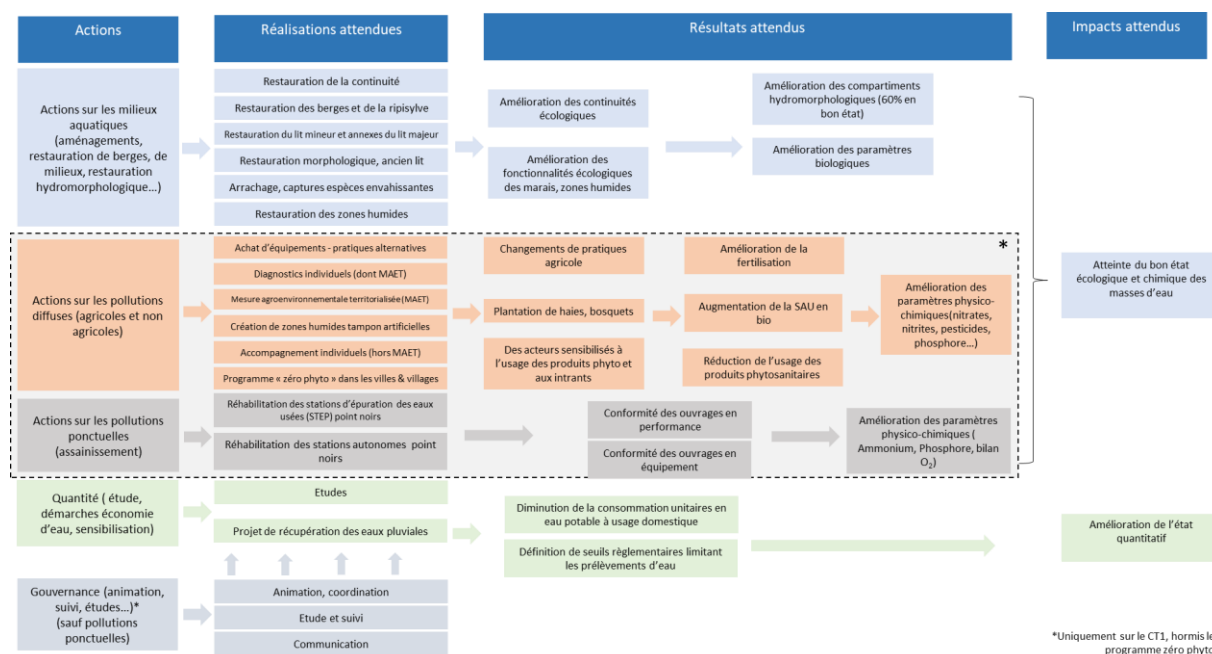


Figure 9 : Diagramme logique d'impact des actions financées sur le bassin de la Cisse (2009-2021)

UNE ABSENCE DE DIMINUTION DES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE AGRICOLE EN RAISON D'UN NOMBRE D' ACTIONS TROP FAIBLE

L'analyse globale de la qualité de l'eau sur la période (2010-2020), ne démontre pas d'évolutions significatives voire un impact des actions qui ont été menées essentiellement lors du premier contrat en matière de réduction des pollutions diffuses :

- les pesticides constituent toujours une pression importante sur le bassin-versant. Les principales molécules dépassant le seuil de 0,1 microgramme par litre ($\mu\text{g/l}$) (seuil limite pour l'eau potable distribuée fréquemment utilisée pour caractériser plus généralement la qualité des eaux vis-à-vis des pesticides) sont le (i) metolachlor-ESA, métabolite pertinent du s-metolachlore, herbicide utilisé en agriculture ; (ii) l'acide aminométhylphosphonique (AMPA), métabolite du glyphosate, herbicide couramment utilisé en agriculture, et également résidus de détergents contenant des phosphonates ; (iii) l'Atrazine déséthyl, métabolite de l'atrazine, herbicide interdit en France depuis 2003.
- les concentrations en nitrates sont globalement stables au cours du temps. Elles conservent un bon état sur la majorité du bassin, à l'exception de la partie amont. En effet, les mesures réalisées sur la Cisse landaise et la Sixtre présentent un mauvais état du paramètre sur ces secteurs. De plus, à partir de 2016, les analyses sur la Cisse amont se dégradent légèrement et présentent des pics fréquents en mauvais état.

Cisse (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher)

- Les paramètres phosphore et orthophosphates ont également une tendance similaire. La majorité des masses d'eau se trouve en bon/très bon état et ne présente pas d'évolution notable. Les bassins du Cissereau, de la Sixtre et de la Petite Cisse, en revanche, présentent des mesures de qualité disparates allant du très bon état à un état médiocre. Toutefois, aucune tendance d'évolution ne ressort clairement des analyses.

L'explicitation de ces évolutions à l'égard des actions menées est toutefois limitée dans la mesure où aucun indicateur de pression spécifique aux pollutions diffuses d'origine agricole n'a été collecté localement.

Par ailleurs, le recensement des actions déployées entre 2009 et 2015 lors du premier contrat et celles à l'initiative des agriculteurs, ne permet pas de supposer d'évolution des pressions :

- 67 exploitants ont contractualisé des mesures agroenvironnementales (MAE) sur 1 800 hectares dont 800 ha sans intrants, 500 ha avec une réduction des intrants (azote et/ou phytosanitaires) et 500 ha en agriculture biologique. Toutefois, l'évaluation de l'évolution des pratiques tend à montrer qu'elles n'ont pas permis de réduire significativement les apports en intrants. Plusieurs freins liés à ce dispositif ont notamment été identifiés par les acteurs interrogés :
 - les surfaces engagées ont concerné une proportion trop faible à l'échelle du bassin-versant (2,5% des surfaces) ;
 - une large partie des 800 ha sans intrants étaient en jachère à l'origine : par conséquent, le changement de pratique ne mène pas à une réduction de l'utilisation d'intrants forte. De même la localisation géographique des MAET est peu pertinente pour certains acteurs interrogés : la majorité des parcelles engagées étaient éloignées des cours d'eau ;
 - le manque de débouchés économiques avec de nouvelles cultures à bas intrants. Par exemple, la culture du chanvre était encouragée dans le cadre des MAET, mais les agriculteurs notaient une absence de filière en aval pour vendre les nouvelles productions.
 - les lourdeurs administratives du renouvellement des MAET et le manque de financement pour mobiliser davantage d'agriculteurs.
- Dans le cadre des Solutions Fondées sur la Nature (SFN), une exploitation a modifié ses pratiques de culture intensive pour des cultures plus durables et moins consommatrices en eau. Cette modification de pratique a également permis de créer des surfaces enherbées au sein de l'exploitation. Cette action, à saluer, reste néanmoins trop ponctuelle et à une échelle trop faible pour avoir un impact significatif sur les masses d'eau du bassin.
- Sur le département du Loir-et-Cher, un groupe de travail s'est monté à l'initiative des acteurs agricoles. Leur objectif initial est de limiter le travail du sol, mais de nouvelles thématiques comme la réduction des phytosanitaires sont également travaillées. Le nombre d'exploitations présentes sur le bassin de la Cisse est faible.
- Le Plan Végétal Environnement (PVE) proposé a permis de financer des changements de pratiques agricoles sur 13 exploitations ; les effets sont ici aussi mineurs car les pratiques financées ont touché peu d'exploitations et étaient parfois peu impactantes (ex. aire de lavages d'engin agricoles).

Au-delà des faibles réalisations et donc de résultats identifiés, il convient également de mentionner l'absence de continuité des actions agricoles déployées sur le territoire limitant de fait la mise en place d'un processus de suivi des actions et pressions. Ce manque de continuité est lié à l'absence d'une animation agricole dans le second contrat territorial.

UNE DIMINUTION DES POLLUTIONS DIFFUSES NON AGRICOLES (COLLECTIVITÉS) À CONFIRMER

Les actions en matière de lutte contre les pollutions diffuses non agricoles concernent la mise en place d'un programme « zéro phyto » dans les collectivités avec un plan de désherbage, l'acquisition de matériel de

désherbage alternatif, des actions de communication sur la réduction de l'utilisation de pesticides en particulier lors du premier contrat territorial.

Seules 9 communes se sont finalement engagées dans la démarche, ce qui correspond à un taux de réalisation inférieur à 50% par rapport à ce qui était prévu. Ces actions ont été réalisées au cours du premier contrat de bassin. Suite à l'application de la loi Labbé en 2015, il n'a pas été mené d'accompagnement auprès des collectivités.

Si l'identification de l'impact de l'engagement des collectivités n'est pas possible faute d'indicateurs de pression, des doutes subsistent quant au bon respect de la réglementation en vigueur où plusieurs molécules d'herbicides ont été retrouvées dans l'analyse des stations de suivi à proximité de villes dans des secteurs fortement urbanisés.

DES POLLUTIONS PONCTUELLES QUI SUBSISTENT SUR LE TERRITOIRE

L'évaluation des pressions ponctuelles réalisée dans le cadre de l'état des lieux 2019, préalable à la révision du SDAGE, conclut à une pression peu élevée, que ce soit en temps sec ou de pluie pour les macropolluants. Les données mises à notre disposition ne démontrent pas une altération forte entre 2010 et 2021 sur les masses d'eau liées à l'assainissement :

- Les paramètres phosphore et orthophosphates sont stables au cours du temps. La majorité des masses d'eau se trouve en bon/très bon état. Les bassins du Cissereau, de la Sixtre et de la Petite Cisse, en revanche, présentent des mesures de qualité disparates allant du très bon état à un état médiocre. Toutefois, aucune tendance d'évolution ne ressort clairement des analyses.
- Les valeurs de nitrites ne présentent pas d'évolution visible sur la période 2010 – 2021. L'ensemble des masses d'eau du territoire est en bon ou en très bon état vis-à-vis de ce paramètre. La Sixtre et la Petite Cisse présentent néanmoins quelques pics en état médiocre voire mauvais. La tendance est identique sur le paramètre ammonium. Il est toutefois à noter que le Cissereau semble présenter une dégradation de ce paramètre, avec de nombreuses mesures représentatives d'un état moyen.
- Les paramètres oxygène dissous, taux de saturation en oxygène et carbone organique dissous sont globalement en bon voir très bon état sur tout le bassin versant, à l'exception des sous-bassins du Cissereau, de la Petite Cisse et de la Sixtre qui présentent des qualités dégradées.
- La demande biochimique en oxygène pendant 5 jours (DBO5) en revanche présente une bonne qualité sur l'ensemble du bassin malgré quelques pics plus dégradés sur le Cissereau et la Sixtre.

Pour autant, ces données sur l'état des masses d'eau restent questionnables à l'égard des pressions observées sur le territoire. En effet, le diagnostic réalisé dans la présente étude a permis de souligner que : l'ensemble des STEP est conforme en équipement, 20 STEP ne sont pas conformes en performance, 3 STEP sont en surcharge organique mais correspondent à des stations à la capacité nominale inférieure à 1300 équivalents habitants (EH).

Les récentes analyses déployées par la direction départementale des territoires (DDT) font état de pressions beaucoup plus fortes sur les milieux dans la mesure où les arrêtés utilisés pour juger la conformité des installations d'assainissement n'ont pas été révisés. Les arrêtés utilisés à ce jour ne disposent pas de normes azote et phosphore induisant un niveau de conformité des installations satisfaisant.

A noter qu'il n'existe pas à ce jour un suivi et une vision globale à l'échelle du bassin de la Cisse des dispositifs d'assainissement, cette compétence relevant désormais des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et non du syndicat porteur du contrat.

DES ACTIONS SUR LE VOLET QUANTITATIF LIMITÉES, MAIS UN ENJEU DÉPASSANT LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DU CONTRAT

Les données disponibles actuellement soulignent une stabilité des usages liés à l'alimentation en eau potable. Les assèchs semblent néanmoins s'être intensifiés sur le bassin-versant ces dernières années. Cet enjeu, présent sur le territoire depuis longtemps, est de plus en plus important. Les acteurs du territoire en sont conscients et des actions sont prévues dans l'avenir pour réduire ces pressions. Les débits des cours d'eau de la partie amont du bassin sont en lien avec la hauteur de la nappe de Beauce et sont donc dépendants de cette dernière.

Une étude sur la gestion quantitative dans les eaux superficielles a été lancée au 1er septembre 2022 par le SAGE Nappe de Beauce. Cette étude vise à définir les volumes prélevables pour tous les usages, à projeter les effets du changement climatique sur l'état de la ressource. Les actions réalisées pour le moment sont majoritairement des actions d'acquisition des connaissances :

- Etude « forages proximaux » pour évaluer l'impact des forages sur les cours d'eau et proposer des mesures concrètes pour réduire leur influence sur le débit d'étiage → déplacement de 12 forages proposé, absence d'information sur les solutions effectivement mises en place
- Etude de définition des débits minimum biologiques et des seuils réglementaires (Débit de Crise, Débits d'étiage Seuils d'Alerte et Débits d'Objectifs d'Etiage) utilisés dans les arrêtés sécheresse – 38 000€

Celles-ci sont réalisées par le SAGE nappe de Beauce et ne concernent donc qu'une partie du bassin-versant de la Cisse. L'enjeu est bien identifié depuis une vingtaine d'années mais peu d'actions opérationnelles ont été réalisées à l'exception des dispositifs de gestion collective.

A noter qu'un volet quantitatif sera intégré dans le prochain contrat territorial en cours d'élaboration.

DES PRESSIONS SUR LES MILIEUX AQUATIQUES QUI DIMINUENT GRÂCE AUX ACTIONS MENÉES, TOUTEFOIS L'IMPACT GLOBAL SUR L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE N EST PAS ENCORE VISIBLE

Les analyses interannuelles sur les indicateurs biologiques font ressortir une certaine stabilité dans les indicateurs biologiques, ne montrant pas d'évolution significative entre 2010 et 2021 :

- L'indicateur poisson présente une situation globalement dégradée sur tout le bassin-versant. Les masses d'eau de la Sixtre, du Cissereau et de la Cisse amont présentent une situation particulièrement dégradée avec des indicateurs en état mauvais.
- L'indicateur macrophytes est globalement en bon état à l'exception des masses d'eau du Cissereau et de la Sixtre où cet indicateur présente un mauvais état.
- Les indicateurs diatomées sont en bon état sur tout le bassin-versant.
- Le paramètre invertébré montre une dégradation sur les masses d'eau dont l'indicateur est mesuré en 2013 et en 2017. Toutefois, la part de masses d'eau respectant les seuils de bon état pour cet indicateur reste supérieure à 70%. Sur les paramètres physico-chimiques liés à l'oxygène, il n'y a pas de tendance d'évolution au cours du temps non plus.
- Les paramètres oxygène dissous, taux de saturation en oxygène et carbone organique dissous sont globalement en bon voir très bon état sur tout le bassin-versant, à l'exception des sous-bassins du Cissereau, de la Petite Cisse et de la Sixtre qui présentent des qualités dégradées.

Pour autant, l'analyse des indicateurs de pressions en lien avec les actions déployées permet d'observer quelques améliorations sur plusieurs paramètres grâce aux actions mises en place. Ainsi, à l'échelle du bassin-versant, l'analyse des réseaux d'évaluation des habitats (REH) réalisés en 2014 et 2021 montre :

- une amélioration relative (entre 1% et 2%) des cours d'eau sur les compartiments lit mineur, lit majeur et continuité ;
- un maintien du compartiment ligne d'eau en bon état écologique sur plus de 80% des linéaires étudiés (classés en bon ou très bon état) ;

Cisse (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher)

- un compartiment continuité maintenu en bon état écologique sur près de la moitié des linéaires suivis ;
- des compartiments (débit, lit majeur, berges & ripisylves et lit mineur) qui restent dégradés (entre 40% et 70% en état mauvais ou très mauvais).

A l'échelle des masses d'eau individuelles, les REH montrent des améliorations sur :

- la Cisse amont, sur les compartiments lit mineur, lit majeur, ligne d'eau et continuité (de +0,3% à +4,2% en bon ou très bon état) ;
- la Cisse aval, sur les compartiments lit mineur et berges et ripisylves (+2,7% en état moyen) ;
- la Remberge, sur les compartiments lit mineur, berges et ripisylves, débit et continuité (de +3,4% à +9,1% en bon ou très bon état) ;
- la Petite Cisse, sur les compartiments lit mineur, lit majeur et débit (de +1,8% à +5,3% en bon ou très bon état).

Globalement, la majorité des actions réalisées sur le territoire ont permis d'améliorer les compartiments du REH et/ou ont permis un gain écologique fort localement. Pour autant ces dernières demeurent insuffisantes à ce stade pour analyser un réel impact à l'échelle du bassin. Les entretiens réalisés ont permis de souligner plusieurs freins malgré la dynamique de travaux existante sur ce volet :

- **Des linéaires de travaux faibles** : environ 9km de renaturation et 7km de restauration de berges et ripisylves sur un lit de 88km, peu d'aménagement d'ouvrages transversaux (13 dans le 1^{er} contrat et 6 dans le 2nd) ;
- Une partie de l'évolution du REH observée concerne le passage de certains linéaires du bon vers le très bon état. Si cette évolution est positive, elle ne permet pas d'augmenter le linéaire de cours d'eau en bon état sur le bassin. Ceci peut s'expliquer par le fait que les actions du 2nd contrat ont été réalisées dans la continuité géographique du 1^{er} contrat, **elles ont donc permis de consolider les effets obtenus entre 2009 et 2015** ;
- **une réduction du budget** causant une diminution générale des actions, notamment de restauration des zones humides ainsi qu'une absence de financement de l'entretien et restauration des zones restaurées et des cours d'eaux privés ;
- **un cadre législatif de plus en plus contraignant**, avec notamment la loi « climat et résilience » limitant la suppression d'ouvrages ;
- **un contexte climatique défavorable**, visible par la multiplication des assecs diminuant le niveau de l'eau, donc la continuité écologique et l'état des milieux.

2) Quelle complémentarité, quelle cohérence entre les actions financées par l'agence et les autres interventions financières et réglementaires ? Quelles synergies ou antagonismes entre les politiques ou outils de l'agence et les autres politiques publiques ?

DES ARTICULATIONS PONCTUELLES ET TECHNIQUES AVEC LES ACTIONS PORTÉES DANS LES PLANS ET PROGRAMMES DES COLLECTIVITÉS (PLUI, PCAET, PAT...)

Les entretiens réalisés n'ont pas permis de mettre en évidence des articulations stratégiques avec les documents d'urbanisme, entendues ici comme étant la capacité à faire émerger, réorienter des objectifs selon les objectifs du contrat grâce à l'animation. En effet, au regard de la répartition des compétences entre les communes, les EPCI et le syndicat, ce dernier n'est pas systématiquement associé au processus de définition ou de révision des documents d'urbanisme.

Cisse (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher)

Le chevauchement partiel entre le bassin de la Cisse (périmètre du syndicat mixte) et les entités administratives en charge de la rédaction des documents d'urbanisme (ex. les communautés de communes) empêche une concertation systématique : par exemple, la CdC Touraine Est vallée est en contact avec 4 syndicats distincts (dont le SMB) pour structurer sa politique de l'eau.

Si cette articulation stratégique n'est pas identifiée, le syndicat du bassin de la Cisse est en revanche bien sollicité par les collectivités locales pour son expertise technique lors de la réalisation de travaux ou projets opérationnels. Certaines communes (ex : Saint-Bohère) ou intercommunalités (ex : le CA d'Agglopolys) prennent l'initiative de contacter directement le syndicat mixte de la Cisse afin d'obtenir leurs conseils, notamment sur le sujet de la restauration des zones humides en lien avec les orientations de leur document d'urbanisme.

En matière d'articulation avec les démarches plan climat, le syndicat est associé à la démarche plan climat air énergie territoire (PCAET) de la communauté d'Agglomération de Blois. Cette mobilisation du syndicat dans le cadre de cette démarche étant récente, il n'est pas encore identifié de résultat spécifique à ce stade.

De même, il n'a pas encore été observé d'articulation avec les démarches plans alimentaires territoriaux des EPCI.

UNE ARTICULATION OPÉRATIONNELLE LIMITÉE AVEC LE SAGE NAPPE DE BEAUCE

Les objectifs du dernier contrat territorial sont cohérents avec ceux déclinés dans le cadre du SAGE nappe de Beauce (« objectifs d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eaux et des milieux aquatique », source SAGE nappe de Beauce).

La cellule d'animation du SAGE est associée au comité de pilotage du précédent contrat permettant d'apporter un appui technique et de veiller à la prise en compte des objectifs du SAGE dans le suivi des actions déployées dans le contrat. Pour autant, au-delà de la réalisation d'étude de définition des débits minimums biologiques et une étude sur les forages proximaux portée par le SAGE sur le territoire, l'articulation opérationnelle entre les deux démarches n'est pas très visible. Les entretiens n'ont pas permis d'identifier de projets communs ou d'actions concrètes coportées sur le bassin de la Cisse par les deux démarches.

La différence de périmètre géographique et les ressources humaines limitées pour les deux structures porteuses des démarches ont ainsi été identifiées comme des freins.

UNE FORTE ARTICULATION OPÉRATIONNELLE AVEC LE CONTRAT TERRITORIAL DE CAPTAGE DE MONTEAUX

Le contrat territorial du captage prioritaire de Monteaux a pour objectifs la réduction des pollutions (d'origine agricoles ou non) et le suivi de la qualité des masses d'eaux souterraines sur son territoire, à cheval entre les EPCI d'Agglopolys et de Val d'Amboise.

Dû à un manque de moyen humain (une secrétaire présente 4h par semaine) de la structure portant le contrat, le syndicat anime le contrat de Monteaux via une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage et assure le suivi des zones humides tampon ; la chambre d'agriculture du 37 anime le volet « réduction des pollutions agricoles », en articulation avec les objectifs du syndicat mixte.

En conséquence, les actions portées par ce contrat sont en cohérence avec celles portées par les deux contrats territoriaux puisque des actions communes sont déployées.

Les actions sur le captage seront intégrées directement dans le futur contrat territorial.

3) Quelle contribution de la gouvernance et mécanismes de concertation, communication, aux résultats obtenus ?

UNE ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE TERRITORIALE QUI S'EST PRINCIPALEMENT ORIENTÉE SUR LA THÉMATIQUE MILIEUX AQUATIQUES EN LIEN AVEC LE SECOND CONTRAT

Avant le déploiement du premier contrat, 5 syndicats se partageaient les interventions en faveur de l'eau et des milieux aquatiques. Le premier contrat sur la période 2009-2013 au travers de son comité de pilotage a permis d'établir un lieu d'échange commun et de suivi des actions déployées à l'échelle du bassin-versant de la Cisse.

Portée par le Pays Beauce Val de Loire, la gouvernance permettait de suivre et d'initier des actions du contrat tant sur le volet milieux aquatiques, pollutions diffuses agricoles et non agricoles, les pollutions ponctuelles (assainissement), la lutte contre les inondations. Pour autant, les entretiens réalisés ont souligné que le nombre important de syndicats sur le territoire pouvait susciter des difficultés de compréhension ou d'articulation avec les EPCI.

La fusion des 5 syndicats en un seul n'a pas opéré sur la forme de grands changements sur la structuration de la gouvernance du second contrat. En revanche, l'évolution du cadre contextuel et l'absence de volet sur les pollutions diffuses dans le second contrat ont progressivement fait évoluer les points abordés. A titre d'exemple, avec l'application de la GEMAPI et les interrogations suscitées par les EPCI du territoire, la gouvernance a permis de sensibiliser les EPCI sur les modalités de prise et mise en œuvre de cette nouvelle compétence. L'absence de volet pollutions diffuses suite au manque de portage de l'animation agricole a recentré logiquement les points abordés sur le volet milieux aquatiques.

Le comité de pilotage lors du dernier contrat était composé de six partenaires financiers, 8 partenaires institutionnels et 5 partenaires associés. Il permettait de réunir plusieurs fois par an les représentants des différents acteurs concernés : le syndicat mixte, les autres maîtres d'ouvrage, les partenaires institutionnels et financiers, les fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques, les associations.

L'ensemble des structures étaient effectivement présentes aux réunions, bien que la chambre d'agriculture n'ait faiblement participé en raison de l'absence d'un volet agricole dans le second contrat.

Les entretiens ont permis de constater que les acteurs étaient satisfaits du déroulé de ces comités de pilotage : l'ensemble des points stratégiques y étaient abordés, ils permettaient à tous les acteurs de suivre, mieux comprendre et mieux accepter les actions mises en place par le SMB. Les comités de pilotage ont également permis à tous les acteurs de mieux comprendre les difficultés de chacun (notamment des élus).

UNE ANIMATION TERRITORIALE CENTRÉE SUR LA THÉMATIQUE MILIEUX AQUATIQUES AVEC UNE LOGIQUE D'OPPORTUNITÉ FORTE

L'animation territoriale déployée reste très dépendante des orientations du contrat mais également des ressources financières de sa structure porteuse.

En ce sens, les ressources financières limitées du syndicat de la Cisse et la forte orientation des actions sur la thématique milieux aquatiques ces dernières années ont conditionné les modalités de déploiement de l'animation. Cette dernière repose sur une logique d'opportunité forte notamment pour réaliser des travaux de restauration.

En fonction des besoins et des possibilités, l'animation permet de mobiliser les acteurs concernés pour sensibiliser, expliquer l'intérêt de travaux de restauration. Grâce à un travail important de communication et de sensibilisation mené par l'animation, notamment à l'aide de « sites vitrines », la légitimité du syndicat sur les actions de restauration des milieux aquatiques, des zones humides et de la continuité est importante. La réussite des actions menées et la dynamique installée au cours des dix dernières années permettent une meilleure acceptation des différents projets par les acteurs du territoire.

Cisse (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher)

En revanche, l'animation sur le volet agricole demeure problématique. Si lors du premier contrat, l'animation a été portée par la chambre d'agriculture du Loir-et-Cher, malgré la définition d'un volet agricole dans le second contrat visant à réduire les pollutions d'origine agricole, ce dernier n'a pas été déployé pour les raisons suivantes :

- une absence de vision commune avec la chambre d'agriculture sur la nature de la structure porteuse qui aurait en charge le portage du volet ;
- le manque de légitimité du syndicat pour intervenir seul sur cette thématique ;
- les ressources financières limitées du syndicat pour assurer seul le portage de ce volet avec un animateur dédié ;

Face à ces difficultés, l'animation s'est donc principalement concentrée sur les autres volets du contrat portant sur les milieux aquatiques et les zones humides.

4 SYNTHÈSE

Le territoire de la Cisse a fait historiquement l'objet de plusieurs actions en faveur de l'eau et des milieux aquatiques depuis les années 2000 au regard des pressions identifiées sur le territoire.

Contrairement à d'autres territoires, l'une de ses spécificités réside dans le déploiement d'une approche globale et multithématique dès la première génération de contrat en 2009. A l'échelle du bassin, les premières approches déployées concernent généralement qu'une seule thématique en lien avec les compétences de la structure porteuse, puis l'inscription de plusieurs autres volets dans la seconde ou troisième génération de contrat pour structurer une approche globale. Pour autant, malgré cette première initiative, la logique d'intervention territoriale sur la thématique de l'eau s'est progressivement recentrée sur les milieux aquatiques notamment dans le second contrat de la Cisse, à rebours des tendances observées sur les autres territoires à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.

Les interventions ont essentiellement porté sur la thématique milieux aquatiques et zones humides dans le cadre des deux contrats. La majorité des actions réalisées sur le territoire ont permis d'améliorer les compartiments du REH et/ou ont permis un gain écologique fort localement. Toutefois, ces évolutions ont un impact limité à l'échelle du bassin-versant, notamment sur les indicateurs plus globaux (poissons, invertébrés..) signifiant que l'ampleur des travaux et des résultats observés ont besoin d'être amplifiés. A défaut d'un impact visible sur les paramètres DCE à ce stade, il convient de noter que l'animation et la gouvernance du territoire ont permis de faire émerger une dynamique locale sur la thématique milieux aquatiques. Le syndicat du bassin de la Cisse est à ce titre bien identifié localement pour son expertise sur ce sujet.

A l'inverse, le constat demeure différent pour les autres pressions exercées sur la ressource, où l'absence de données ne permet pas l'analyse du lien actions, pressions et impacts.

Bien que l'état des masses d'eau ne démontre pas des concentrations en nitrates, phosphore et orthophosphates au-delà des seuils réglementaires, le manque de continuité des actions agricoles lors du second contrat n'a pas permis de poursuivre les premières actions initiées dans le premier contrat d'où un faible niveau de réalisation sur cette thématique et une absence d'indicateurs de pression sur ce point. L'absence d'animation agricole que cela soit pour des raisons financières ou de légitimité, notamment pour le syndicat, a mis un frein aux premières actions menées qui n'étaient pas des plus ambitieuses.

Sur les autres pressions exercées sur la ressource, des doutes subsistent concernant le respect de la loi Labbé par les collectivités territoriales, et la conformité aux normes réglementaires les plus récentes pour les rejets d'assainissement. L'absence d'action sur ces volets, soit pour des raisons d'évolution réglementaire, soit de compétences extérieures au syndicat mixte, ne permet de disposer d'une vision globale des actions déployées après 2017 et des données en matière de pression.


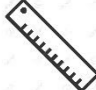


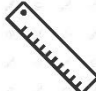

Les ressources humaines et financières limitées du syndicat, le recentrage de l'approche territoriale sur les milieux aquatiques faute de capacité de disposer d'une animation agricole ont limité la capacité d'apporter une réponse à l'ensemble des pressions identifiées sur la ressource.




La redéfinition d'une approche globale appuyée par une animation et une gouvernance transversale permettant d'aborder l'ensemble des points problématiques sur la ressource avec l'ensemble des parties prenantes disposant des compétences d'interventions nécessaires paraît ainsi indispensable pour le futur contrat.

5 ANNEXES

Annexe 1 – Synthèse diagnostic

Le tableau suivant récapitule les actions principales menées sur le territoire par thématique, les pressions qu'elles impactent et le bilan des actions sur les pressions. La colonne commentaires permet d'expliquer et de nuancer certains bilans. Enfin, des perspectives sont décrites à propos des actions à mener pour amplifier leur impact sur les pressions.

Thème	Actions	Pressions	Bilan des actions sur les pressions				Commentaires	Niveau d'enjeu	Perspectives		
			Favorable	Stagnation	Dégradation	Inconnu					
Pollutions diffuses agricoles	MAET	Azote Pesticides		X			Résultats limités sur la réduction des intrants à l'échelle de l'ensemble du bassin de la Cisse	+++	Orienter les actions vers des changements de systèmes et de pratiques pour développer une agriculture à bas niveau d'impact.	 Actions à amplifier	 Mettre en place des indicateurs / créer des liens pour le suivi
	Plan végétal environnement (PVE)	Pesticides				X					
	Techniques cultures innovantes	Intrants Pesticides				X	Initiative intéressante sur l'évolution des pratiques.				
Pollutions diffuses non agricoles	Passage au zéro pesticide pour les collectivités	Pesticides	X				Un cadre réglementaire qui contraint et va contraindre davantage les usages non agricoles de produits phytosanitaires.	+		 Continuer dans cette voie	
Pollutions ponctuelles - assainissement	Réhabilitation/co nstruction de STEP	Ensemble des pressions de la thématique	X				Quelques STEP sont en surcharge organique et des déversements sont toujours observés. Absence de centralisation des données à l'échelle du bassin versant.	+	Poursuivre la réhabilitation des STEP en surcharge et lutter contre les déversements. Mettre en place un suivi centralisé pour une meilleure vision de la thématique à l'échelle globale.	 Continuer dans cette voie	 Mettre en place des indicateurs / créer des liens pour le suivi
	Travaux de réhabilitation de réseaux	Ensemble des pressions de la thématique				X	Absence de données centralisées et homogènes, qui ne permet pas d'apprécier les actions de fiabilisation des réseaux. Réseaux vétustes. Infiltrations d'eaux parasites.				
	Réhabilitation d'ANC	Ensemble des pressions de la thématique				X	Une centaine d'ANC réhabilités. Absence de données permettant d'établir un lien avec les pressions.				
Gestion quantitative	Etude « forages proximaux »	Assecs des cours d'eau				X		++	Mettre en place des actions plus opérationnelles permettant de réduire les risques quantitatifs sur le long terme.	 Actions à amplifier	
	Etude de définition des débits biologiques minimum et	Assecs des cours d'eau				X	Les seuils définis permettent de réduire la pression quand les débits des cours d'eau sont soumis à un risque important. Action positive.				

	seuils d'alerte réglementaires										
Milieux aquatiques	Restauration du lit mineur	Lit mineur Débit	X						Ces actions ont eu un impact local positif. Toutefois, les linéaires travaillés ne sont pas suffisants à l'échelle du bassin versant.	Ces actions sont à poursuivre en amplifiant le linéaire réalisé.	 Actions à amplifier
	Restauration des berges et de la ripisylve	Lit mineur Berges et ripisylve	X					Ces actions sont majoritairement réalisées en lien avec les actions sur le lit mineur. Elles ont eu un impact positif localement.			
	Restauration de la continuité écologique	Continuité Ligne d'eau Débit	X						Ces actions ont permis d'améliorer la continuité localement. Elles restent néanmoins en nombre insuffisant à l'échelle du bassin. Les contraintes réglementaires et les négociations avec les propriétaires rendent les actions difficiles.	Poursuivre ces actions. Trouver des solutions alternatives, moins coûteuses en temps (négociations propriétaires) et en argent.	
	Lutte contre les espèces envahissantes	Annexes Lit mineur Débit		X					Actions importantes mais qui restent également limitées à l'échelle de l'ensemble du territoire Expérimentations aux résultats positifs.	Ces actions sont à poursuivre et à coupler avec d'autres travaux.	Actions à amplifier
	Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques	Lit majeur	X						Actions particulièrement réussies, qui ont permis d'améliorer l'état écologique local et de retrouver des fonctionnalités importantes (soutien d'étiage, ...).	Actions à poursuivre.	 Continuer dans cette voie



sce

Aménagement
& environnement

www.sce.fr

GROUPE KERAN